

que consiste à parti-
britannique. Et,
aux colonies, je pré-
judiciaire du Conseil
autre chose contri-

Pour cette raison,
re du Conseil privé
les Canadiens ap-
ur. Dans ce cas,
a bill réparateur?
tées à l'encontre de
sa forme actuelle,
ement du droit en
rigieuse de contrô-
né une nation dans
préhensible. Il en
en principe des écoles
aussi à objection.
redresser un grief,
et d'autres encore
te politique d'im-
ba, avant que tous

Un autre aspect
secrétaire d'Etat a
n deuxième délibé-
a été suivie d'un
sition, pour que ce
né en deuxième dé-
dication ait lieu dans
et les députés de
de devoir de tous les
de vue, d'appuyer
pas été donné d'en-
seule raison pour
en quoi que ce secré-
a motion du secré-

chef de l'opposition
paratrice, et telle
es amis de la pro-
es amis de la pro-
aire appel au vote
z pour l'amende-
soit, et vous ferez
té, nos adversaires
dans leur presse
ez contre le bill et
dans six mois, M.
ernement et vous
sure, mais une me-
sure leur politique.
utés de la gauche
bill. Je ne vois
de j'appuierais cet
urs discours indi-
le législation répa-
c'est une mesure
et à la localité
l'ajournement de
différence présent-
ent du chef de l'op-
pion du secrétaire
l'adoption de l'a-
est défait et une
la tendance serait
endement, le chef
en plus élevée que
accorder.

L'honorable secré-
nement doit rési-

gner et un nouveau premier ministre doit être
choisi dans le parti conservateur. Je soutiens donc
que ce parti disposera des élections, et pour ma
part, je considère mon devoir, comme celui de tous
les conservateurs-libéraux, de fuir le moins de
tort possible à nos amis dans une question de ce
genre—de ne pas faire, dans tous les cas, le jeu des
ennemis. Selon les plus hautes autorités en droit
parlementaire, le renvoi à six mois ne fait qu'a-
journer la mesure à une date ultérieure; mais le
principe du bill doit être attaqué sur la motion
pour l'adoption du bill en deuxième délibération,
et c'est ce que les honorables députés n'ont pas fait.
Donc, que le bill soit ou ne soit pas adopté
en deuxième délibération, les honorables députés
ne demeurent pas devant le pays avec une meil-
leure politique en matière de législation répara-
trice, que celle avec laquelle apparaissent les amis
de la politique conservatrice; de fait, autant que
cette politique est concernée, leur position est bien
pire.

Une autre raison pour laquelle je n'appuierai pas
l'amendement du chef de la gauche, c'est que son
succès ramènerait au pouvoir les hommes qui ont
pillé la province de Québec, les mercéditaires et le
parti national, avec l'honorable député de L'Islet
(M. Tarte), les Picaud et autres hommes de même
acabit. L'adoption de ce bill signifierait aussi le
succès d'hommes qui, depuis des années, enflam-
ment la province de l'Ontario; le succès des hommes
qui, en 1871, offraient \$5,000 pour la tête de Riel,
et qui, en même temps, déployaient des milles de
la corde qui a servi à lier le malheureux mais noble
Thomas Scott, tué d'une manière barbare dans l'an-
cien Fort-Garry. Cela signifierait le succès des
hommes qui, au moment même où ils riaient sous cape
des protestants, formaient la fameuse alliance avec
la ligue catholique de l'Ontario, en assurant des
emplois aux candidats de cette même ligue en
échange des votes qu'ils donneraient aux élections,
pendant lesquelles les charges de shérif et d'avocat
de la Couronne ont été vendues presque à l'enchère.
Cela signifierait le retour de ces hommes au pou-
voir, et, comme citoyen de l'Ontario, je ne veux
pas que ces hommes reviennent à la tête des
affaires. Cela signifierait en outre, l'approbation
du système d'écoles séparées, et j'y suis opposé.

Le *Globe*, parlant d'un discours prononcé à Mon-
tréal, l'automne dernier, par l'honorable chef de la
gauche, pendant une élection qui avait lieu dans ce
district, dit que cet honorable monsieur, a fait la
déclaration suivante vu qu'il se trouvait dans la
province de Québec :

Je suis catholique. Je désire que les écoles du Mani-
toba soient rétablies, et je désire que l'on rende aux catho-
liques de cette province les privilèges dont jouissent les
protestants de Québec et les catholiques de l'Ontario.

Il approuve le principe des écoles séparées.
L'adoption de l'amendement du chef de la gauche
aurait pour résultat de mettre en évidence l'hono-
rable député de Winnipeg (M. Martin), l'auteur de
la législation manitobaine qu'il appelle, aujourd'hui,
une "insigne tyrannie," qui a laissé la loi
dans les statuts pendant des années, et n'a jamais
pris les moyens de redresser les griefs de la mino-
rité, qui est venu à Ottawa et a cherché à exciter
ici les passions au sujet de cette question. Si
j'étais dans la position de cet honorable monsieur,
j'essaierais à suivre l'avis donné à Joe Hess, le vaga-
bond converti de New-York. Il tenait des assemblées
et cherchait à convertir un auditoire chrétien,

lorsqu'un homme qui le connaissait lui dit que s'il
était sincère, il retournerait aux autres où il avait
autrefois corrompu le peuple, et qu'il essaierait à
rétablir la civilisation et rendre des sentiments
honnêtes à ceux qu'il avait débauchés. Ainsi, je
conseillerais à mon honorable ami, le député de
Winnipeg, de s'efforcer de rendre à la minorité du
Manitoba les privilèges auxquels elle a droit.

L'adoption de la motion de l'honorable chef de
la gauche signifierait le succès de l'honorable député
de Simcoe-nord (M. McCarthy), qui a dit qu'il pré-
férerait les écoles séparées aux écoles laïques, chose
à laquelle je n'hésite pas à m'opposer. Elle signi-
fierait aussi le succès du parti de la réforme dans
la province de l'Ontario, lequel a adopté l'ancienne
loi des écoles séparées de 1867, passée en 1863 par
le gouvernement libéral Macdonald-Sicotte, dont
M. Mowat était membre, huit jours après l'adop-
tion de l'acte. Elle signifierait le retour au pou-
voir des hommes qui ont passé les amendements
sujets à objection apportés à cet acte. Elle signi-
fierait le succès des hommes qui, dans la province
de Québec, disent que M. Laurier ne eroit pas aux
moyens proposés; qu'il adoptera une autre proé-
dure, et assurera qu'il gagnera la cause du clergé
catholique de cette province. Elle signifierait le
retour au pouvoir d'hommes de la province de
l'Ontario qui accepteront volontiers les écoles sépa-
rées, et qui, dans la province de Québec, consen-
tiront à les abolir. Elle aurait aussi le résultat de
mettre en évidence les hommes qui, il y a quelques
années, criaient : "Attaquons la province de
Québec" au sujet de l'affaire des biens des Jésuites,
et qui, aujourd'hui, crient : "Ne touchons pas au
Manitoba." Elle signifierait le succès de cette
classe d'hommes auxquels il est dangereux, je crois,
de se fier en politique.

Il y a peu de temps, il y eut une crise, la der-
nière dans l'histoire du parti conservateur, et,
durant cette période, alors que plusieurs des
ministres étaient sortis du cabinet, quelques-uns de
ceux qui, aujourd'hui, sont fortement opposés à ce
bill réparateur, consentaient à aider à l'élection de
candidats favorables au premier ministre et à son
programme de législation réparatrice, et consen-
taient à accepter des portefeuilles dans son cabinet.
En conséquence, il nous est bien permis de douter
de la sincérité de ces hommes, lorsqu'ils appuient
le renvoi à six mois proposé par l'honorable chef de la
gauche.

J'ai essayé de prouver qu'il existait un grief, et
de faire voir comment il devait être redressé. Ma
proposition serait de supprimer l'éducation reli-
gieuse en ce qui a trait aux écoles de la confédéra-
tion. Quant à moi, je ne saurais voir pourquoi
l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Acte
du Manitoba ne seraient pas amendés par le parle-
ment du Canada, et pourquoi le système actuel ne
serait pas remplacé par un système d'écoles d'Etat,
en laissant aux provinces l'entier contrôle des
écoles, en ce qui concerne l'administration, mais
en passant une loi fédérale qui les régira toutes.
Le parlement du Canada devrait traiter la ques-
tion.

J'avais l'intention de proposer la résolution dont
j'ai donné avis il y a deux ou trois semaines, mais
je n'ai pas l'intention d'insister sur son adoption,
car, environ une semaine après que j'eus donné
avis de cette résolution, le gouvernement annonça
qu'il se proposait d'entamer des négociations avec
le cabinet Greenway pour le règlement de cette